

CANTON DE VAUD
DISTRICT DE COSSONAY

COMMUNE DE P A M P I G N Y

MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL
SUR LE PLAN D'EXTENSION ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS
(Article 87).

No. 5984

Morges, le 18 août 1988

Le règlement du 18 novembre 1977 est modifié comme il suit :

CHAPITRE XIII

REGLES APPLICABLES A TOUTES LES ZONES

ARTICLES 87 (nouvelle rédaction)

Exceptionnellement, la Municipalité peut accorder des dérogations aux prescriptions réglementaires concernant l'ordre, les dimensions des constructions et les toitures, s'il s'agit d'édifices publics dont la destination et l'architecture réclament des dispositions spéciales.

Approuvé par la Municipalité de Pampigny,
dans sa séance du **30 MAI 1988**

Le Syndic :

[Signature]



La Secrétaire :

E. Lavanchy

Soumis à l'enquête publique du **3 SEP. 1988** au **13 OCT. 1988**

Le Syndic :

[Signature]



La Secrétaire :

E. Lavanchy

Adopté par le Conseil général, dans sa séance du **28 JUIN 1988**

Le Président :

E. Häberli



Le Secrétaire :

A. Rossier

Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du **- 8 FEV. 1989**

L'atteste :

Le Chancelier :



[Signature]